

SOLIDARITE AVEC LES 8 DE GOODYEAR ET AVEC LES VICTIMES DE LA CHEMISE DE NOTRE PAUVRE DRH

L'histoire de la lutte des Goodyear est une leçon de choses. La fermeture du site (en 2013) est un véritable désastre social. « Sur tous les salariés, plus de 750 d'entre eux n'ont toujours pas trouvé de travail. Pour les autres, c'est simple : 70 personnes sont en CDI, environ 80 ont créé leur entreprise, entre 30 et 40 sont en CDD supérieur à 6 mois, une trentaine sont en intérim, il y a eu près de 140 départs en retraite et 9 sont décédés » (Appel des Goodyear).

Les 8 salariés de Goodyear qui ont lutté pour sauver leur emploi se sont vus condamnés à **2 ans de prison dont 9 mois ferme**. Suite à une plainte du Parquet sur ordre gouvernemental, alors que Goodyear et les deux cadres séquestrés avaient retiré leur plainte.

Le gouvernement veut plaire aux patrons, comme Valls l'avait fait en soutenant sans réfléchir nos patrons au lendemain de l'affaire de « la chemise ». Sans savoir ce qui s'était passé. Alors que les résultats financiers actuels d'Air France donnent parfaitement raison aux salariés de se mettre en colère face au chantage incessant à la casse des emplois.

L'inspection du travail a annulé le licenciement de notre collègue de l'Industriel, spécifiant que : l'entreprise Air France avait « *nécessairement conscience des risques liés à l'envahissement de ses locaux par les salariés... dans un contexte de forte tension sociale* » puisqu'elle a fait appel au renfort d'une entreprise de sécurité extérieure, « *au mépris des articles L.612-4 et L.617-1 du code de la sécurité intérieure* », prohibant l'intervention des entreprises de sécurité privée dans les conflits du travail. L'employeur a ainsi contribué à « *instaurer un climat de défiance propice à la confrontation* »!

Mais nos 4 collègues du Cargo restent licenciés, et doivent passer en justice en mai 2016. Ainsi que 11 autres salariés du Cargo et deux PNT qui ont eu 15 jours de mise à pied pour la grille ouverte ou des ouvertures de portes. De son côté le ministère du Travail est sollicité par la Direction pour annuler la décision de l'Inspection du travail concernant le collègue de l'Industriel. Air France maintient toutes ses plaintes malgré nos demandes d'apaisement présentées au CCE.

Nous devons nous **mobiliser contre la criminalisation de l'action syndicale**, qui condamne lourdement les salariés alors que les patrons voyous et leurs alliés politiques vivent impunément, poursuivant leurs affaires en détruisant la vie de nombreux salariés et leurs familles. Pour faire toujours plus d'argent.

Sud Aérien appelle à soutenir le rassemblement jeudi 4 février Place de la Nation à Paris à partir de 11H00

(RV sud Aérien 11h30 Place de la Nation angle avenue du Bel Air)

Un appel à la grève est lancé à partir de 10h00 pour la journée, horaires de début et fin à définir par chacun, pour ceux qui désirent se rendre à ce rassemblement

Le Bureau national - 2 février 2016

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Portable : 06.37.91.20.51 Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr